

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 MAI 1861.

Crédits supplémentaires au budget du Département des Finances pour
l'exercice 1860 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. **MOUTON**.

MESSIEURS,

Le projet de loi soumis à vos délibérations se rapporte à des crédits dont l'Exposé des motifs fait suffisamment connaître la destination : aussi n'a-t-il soulevé aucune observation au sein des sections.

En conséquence la section centrale a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,

D. MOUTON.

Le Président,

E. VANDENPEEREBOOM.

(1) Projet de loi, n° 150.

(2) La section centrale, présidée par M. E. VANDENPEEREBOOM, était composée de MM. DE TERBECQ, THIBAUT, VANDER DONCKT, MOUTON, MAGHERMAN et VAN ISEGHEM.
